

COPIE RESERVEE AU DESTINATAIRE

10/2

N° PIECE	N° FEUILLET
##	!

Compagnie :
 Unite :
 BSTA
 C.U. - PV 00295/97

**BORDEREAU D'ENVOI
 DE
 PROCEDURE**

Date des faits : Le 24 août 1997
 Lieux des faits :

OBJET :
 Nature des faits : Observation d'un P.A.N (Phénomène Aérospatial Non Identifié). D.V.N.I
 Témoin : Monsieur F F

<u>NUMERO</u>	<u>DESIGNATION DES PIECES</u>
1	PROCES-VERBAL DE SYNTHESE
2	PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN (F F)
3	PROCES-VERBAL D'AUDITION DE TEMOIN (F F)
4	CROQUIS DE L'OBJET OBSERVE PAR MONSIEUR F F
5	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE L'APPAREIL PHOTO
6	PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

- 1 M. le Prefet de Police
- 1 M. le Général commandant la Région Aérienne
- 2 D.G.G.N. Bureau défense opération
Section Renseignement
- 1 Archives

Compagnie de
B.G.T.A.

PROCES - VERBAL

DE SYNTHESE

RENSEIGNEMENT ADMINISTRATIF

CADRE RESERVE AU DESTINATAIRE	
N° PIÈCE	N° FEUILLET
01	01

CU : PV N° 295/97

ANALYSE : Observation d'un P.A.N. Phénomène Aérospatial Non identifié. (anciennement appelé O.V.N.I).

REFERENCES :

- BE n° 25400 DEF/Gend/O.E./D..O./Rens du 28 septembre 1992 (class 55.03) relatif à l'étude du phénomène O.V.N.I et à la création du SEPRA en substitution du GEPAN.
- CM n° 32600 DEF/Gend/O.E./D..O./Rens du 8 novembre 1985 relatives aux conditions d'exercice de la gendarmerie de sa mission de renseignements. (class : 33.01).

Nous soussignés Gendarmes F L A J , A.P.J de la---
Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens de ---
Vu les articles 20 et 75 du code de procédure pénale, rapportons les opérations
suivantes :-----

PREAMBULE

Le 24 août 1997, Monsieur F F , domicilié
, observe un phénomène aérospatial non identifié (P.A.N). Voulant faire part de
ses observations, il contacte le magazine de presse , lequel lui
conseille d'informer la Direction Générale de l'Aviation Civile. Celle-ci prend
attache avec l'Etat Major de la Gendarmerie des Transports Aériens sise à
qui nous prescrit d'effectuer une enquête.

EXPOSE DES FAITS

Le 24 août 1997, vers 20 heures, monsieur F observe depuis la fenêtre de son
salon la présence dans le ciel de deux objets ayant des caractéristiques et
comportements de vol étranges pour des aéronefs. Habitué à voir évoluer des avions et
hélicoptères, Mr F ne parvient pas à identifier ces objets et décide à l'aide
de son appareil photo (pièce n°5) de prendre des clichés pour en conserver la trace.
Le 04 septembre 1997, nous nous transportons au domicile de Mr F en vue de
procéder à son audition. (pièce n°2). Celui-ci a fait développer ses clichés auprès
d'un laboratoire de la et nous projette sur grand écran une série de neuf
diapositives. Sur certaines, nous pouvons observer des nuances de couleurs du ciel
dûes à la nébulosité, de minuscules points sombres ainsi qu'une silhouette en forme
de "boomerang" dont l'intérieur semble avoir des facettes colorées. Cette forme est
située au même endroit et positionnée de la même façon sur les neuf diapositives.
A l'aide d'une loupe grossissante, nous ne pouvons nous prononcer sur l'origine de

D E S T I N A T	1	M. Le Préfet de Police	Date de clôture 29 janvier 1998	Transmis le :
	1	M. Le Général commandant la Région Aérienne		
	2	D.D.G.N. Bureau défense opération. Section renseignement.		
	1	Archives.	Signature(s)	Signature et cachet.

cette forme. De même, les deux objets décrits par Mr F n'apparaissent pas à la projection.

ENQUETE

Afin de procéder à l'examen des diapositives, nous prenons contact et nous rendons au Laboratoire Photographique Central de la Gendarmerie à .
A l'issue d'une projection sur grand écran, les techniciens ont isolé et éliminé diverses taches et points sombres provenant des résidus de produits utilisés lors du développement. La silhouette en forme de "boomerang" résulte d'un impact imprimé sur la surface de chaque diapositive lors du développement. IL s'agit d'une imperfection technique n'ayant rien à voir avec un phénomène aérospatial non identifié. Poursuivant leurs investigations, les techniciens ont effacé les diverses traces de graisse et empreintes digitales dues aux multiples manipulations. Une fois les diapositives débarrassées de toutes impuretés, aucune forme particulière n'a été observée.

Afin de procéder à des agrandissements et tirages sur papier, les diapositives ont été confiées à l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie disposant de matériels plus sophistiqués. Après développement, nous avons constaté sur l'un des tirages la présence d'une forme géométrique de couleur noire paraissant se maintenir en sustentation dans l'air. (pièce n°6 - photo n°1). Cette forme agrandie par le Laboratoire Photographique Central semble évidée en son centre et possède cinq branches. (pièce n°6 - photo n°3).

Pour tenter de trouver une explication rationnelle à l'absence de cette forme sur la diapositive ainsi qu'à sa présence après développement sur papier, un tirage en négatif a été directement effectué d'après la diapositive, faisant apparaître les zone sombres en clair et inversement. (pièce n°6 - photo n°2). La silhouette n'est plus apparente sur ce cliché.

Afin de recueillir de plus amples informations, nous procédons le 11 octobre 1997 à une audition complémentaire de Mr F . (pièce n°3). Nous demandons à cette personne de nous dessiner un croquis du phénomène observé. (pièce n°4). Nous lui présentons le résultat des travaux effectués à partir des diapositives, mais à la vue de celles-ci, il ne peut se prononcer sur la réalité de l'objet observé.

Des recherches entreprises auprès des brigades et compagnies limitrophes ont été effectuées pour savoir si des faits similaires avaient été signalés, mais nos recherches sont demeurées vaines à ce jour.

CLOTURE

De l'enquête effectuée, il ressort que les investigations entreprises n'ont pu déterminer l'origine du phénomène constaté. Une procédure relatant l'observation d'un phénomène aérospatial non identifié a également été diligentée par notre unité le 16 septembre 1997 et a fait l'objet du procès verbal N°299/97 qui a été transmis à Monsieur le Procureur de la République

.../...

Compagnie de
B.G.T.A
HELIPORT DE

PROCES - VERBAL

D 'AUDITION

CU 06598 PV N° 295/1997

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

N° PIÈCE	N° FEUILLET
02	01

ANALYSE :

APPARITION D'UN P.A.N, Phénomène Aérospatial Non Identifié, (O.V.N.I).

Nous soussigné A J , Gendarme A.P.J de la Brigade de
Gendarmerie des Transports Aériens de l'Héliport de
Vu les articles 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Rapportons les opérations suivantes :

----Ce jour, le quatre septembre mil neuf cent quatre vingt dix sept à ----
vingt heures, entendons à son domicile :-----
----Monsieur F , F né le douze avril mil neuf cent cinquante huit
à de , demeurant
qui nous déclare :-----

----Je suis courtier d'affrètement maritime pour la société , SA à

----Le 24 Août 1997, un dimanche à 20 heures 01 minutes de ma fenêtre-----
orientée à l'est, à environ 45° dans le ciel entre les deux immeubles se-----
faisant face aux angles des rue et me sont apparus dans le
ciel deux OVNIS. Le premier qui m'est apparu semblait trop distant pour que je
puisse relativiser sa taille, barre oblique, sa trajectoire et sa forme.-----
----le second, plus proche faisait l'effet d'un papier gras emporté par le----
vent, privé d'autonomie et semblant être tracté par le premier.-----
----Concernant le second objet, le plus proche, il apparaissait toujours sous
le même angle et fut visible pendant trois minutes et demi.-----
Il ne semblait pas se mouvoir par lui-même. Il restait comme figé dans le même
plan à savoir "comme suspendu verticalement et s'éloignant en profondeur dans
une ligne de fuite, Nord-Est".-----
Ce toujours dans le même axe.-----
le temps d'aller chercher mon appareil photo et de l'armer, soit environ vingt
secondes, j'ai réussi à prendre les clichés dont vous êtes dépositaire.-----
Le premier que j'avais observé avait presque disparu dans le seul nuage-----
apparaissant dans le ciel, aux environs de 5000 mètres d'altitude.-----
----Sans préjuger de la taille réel de l'objet observé j'avais estimé qu'il---
devait se situer à une distance d'environ 5 kilomètres. L'objet s'est éloigné
dans une trajectoire évasive constamment dans la même ligne de fuite, Nord,---
Nord-Est.-----
----j'ai toujours eu le même angle de vision de la chose, une silhouette ----
sombre, noire, avec des angles déchiquetés. J'ai pensé que cela avait une ----
relation avec la fin des événements relatif à la venue du Pape.-----
----Cela coïncidait peut-être avec la fin d'une certaine surveillance des ----
Journées Mondiales de la Jeunesse.-----
----Le phénomène s'est éloigné progressivement à l'intérieur du même nuage que
le précédent.-----

.../...

Toutefois, aucune corrélation n'a pu être faite entre ces deux faits.

Tout élément nouveau parvenant à notre connaissance fera l'objet d'un procès verbal complémentaire distinct qui sera adressé aux autorités habituelles.

Fait et clos à _____, le 29 janvier 1998 à 16 heures.

Les enquêteurs.

Compagnie de
B.G.T.A de

PROCES VERBAL

CU : PV N° 295/97

D'AUDITION

N° PIÈCE	N° FEUILLET
03	01

ANALYSE : Apparition d'un P.A.N. Phénomène Aérospatial Non Identifié (O.V.N.I).

Nous soussigné F . L , gendarme A.P.J, de la brigade
de Gendarmerie des Transports Aériens de l'Héliport de
Vu les articles 20 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Rapportons les opérations suivantes :

--- Ce jour, le onze octobre mil neuf cent quatre vingt dix sept à quinze heures et dix minutes, nous trouvant au bureau de notre unité entendons :---

--- Monsieur F , F , né le
à , courtier en affrètements maritimes, fils
de , célibataire, de nationalité française
demeurant au , qui nous déclare:

--- Je me présente au bureau de votre unité, à votre demande, pour un complément d'audition. -----

S.I. J'ai un niveau d'étude de BAC plus trois commercial. -----

S.I. Mes passe-temps sont la musique et l'écriture. -----

S.I. Je suis de religion catholique. -----

S.I. A la date des faits, je n'étais sous aucun traitement médical. -----

S.I. Je n'ai aucun trouble de l'ouïe. -----

S.I. Je n'ai aucun trouble de l'odorat. -----

S.I. Je n'ai aucun trouble de l'équilibre. -----

S.I. Je n'ai aucun trouble cardiaque ni respiratoire. -----

S.I. J'ai été réformé au bout de trois mois de classes pour hyperthermie d'efforts. -----

S.I. J'appartenais au régiment du train basé à -----

--- Vous m'avez que les questions qui vont suivre vont porter sur les conditions d'observation. -----

S.I. Non, je n'avais rien mangé dans les deux heures précédent l'observation. -----

S.I. Je n'avais ingéré aucun stupéfiant, ni médicament. -----

S.I. Non, je ne venais pas de m'éveiller et je me sentais en excellente forme. -----

S.I. Non, je n'étais pas malade. -----

S.I. Oui, je me trouvais debout, immobile, à la fenêtre ouverte. -----

S.I. Oui, l'observation a eu lieu à l'oeil nu. -----

S.I. Le soleil était à gauche et presque couché. -----

--- Vous m'avez que les questions qui vont suivre vont porter sur les descriptions du phénomène observé. -----

S.I. J'ai observé deux objets. -----

S.I. Oui, il était sombre mais légèrement transparent. -----

S.I. Oui, il y avait un halo partiel autour de l'objet. -----

S.I. Il n'y a pas eu de modification de structure de l'objet. -----

S.I. Oui, l'objet a disparu en s'éloignant à l'intérieur du nuage. -----

S.I. J'ai utilisé un film Diapos KODAK Elite, 36 pauses, 200 ASA. -----

S.I. Mon appareil "était" un MINOLTA RIVA ZOOM 105 E.X ; je dis "était" car cet appareil m'a été volé durant mes vacances -----

.../...
L'A.P.J:

S.I. Je n'ai constaté aucun changement brusque de direction.-----
 S.I. Le premier objet s'éloignait très vite, mais je ne peut donner un ordre de
 Vitesse. le second évoluait très lentement.-----
 S.I. Je n'ai constaté aucun changement de forme, ni pour l'un ni pour l'autre.
 S.I. Non je n'ai constaté aucun changement de couleur.-----
 S.I. non je n'ai constaté aucun phénomène sonore.-----
 S.I. Je ne porte ni lunettes ni lentilles de contact.-----
 H.I. Non je n'avais consommé aucune boisson dite alcoolisée ayant pu altérer
 mes facultés visuelles.-----
 S.I. Je ne fais parti d'aucune association ayant des rapports avec les obser-
 vations de phénomènes inexplicés.-----
 ----Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus et des renseignements --
 d'état civil, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou a y -----
 retrancher.

La personne entendue

L'enquêteur.

A signé au carnet de déclaration.

S.I. Précédent l'observation du phénomène, je n'avais pas de lecture -----
concernant le phénomène O.V.N.I; cependant, lors de mon voyage aux --
. j'ai acheté deux revues qui concernent ce sujet: ET

--- Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la -----
déclaration ci-dessus, j'y persiste, n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à
y retrancher.

La personne entendue:

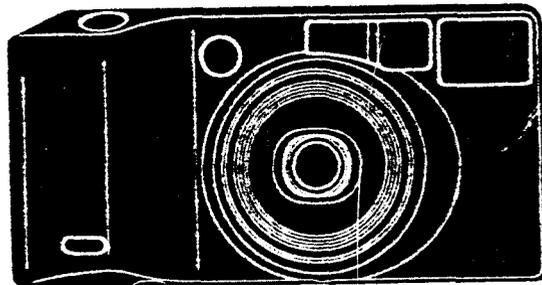
L'A.P.J:

A signé au carnet de déclarations.



RIVA ZOOM 105EX FREEDOM ZOOM 105EX

F MODE D'EMPLOI



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Objectif: Zoom motorisé 38-105mm f/3,5-9,2; 4 éléments en 4 groupes; grandissement maxi. 1/5X (sujet à 0,6m/2,0pi. sur focale 105mm)

Plage de mesure: 38mm: IL2,5 à IL17; 105mm: IL5,3 à IL17; En mode flash annulé et portrait de nuit, la vitesse d'obturation peut descendre jusqu'à 2,4s.

Autonomie de la pile: Environ 25 rouleaux (basé sur les méthodes de test standard, avec des films 24 poses, 50% des vues étant faites au flash)

Viseur:

Grandissement: 38mm: 0,42x; 105mm: 1,04x

Surface d'image: couverture de 80% (pour un sujet à 3m)

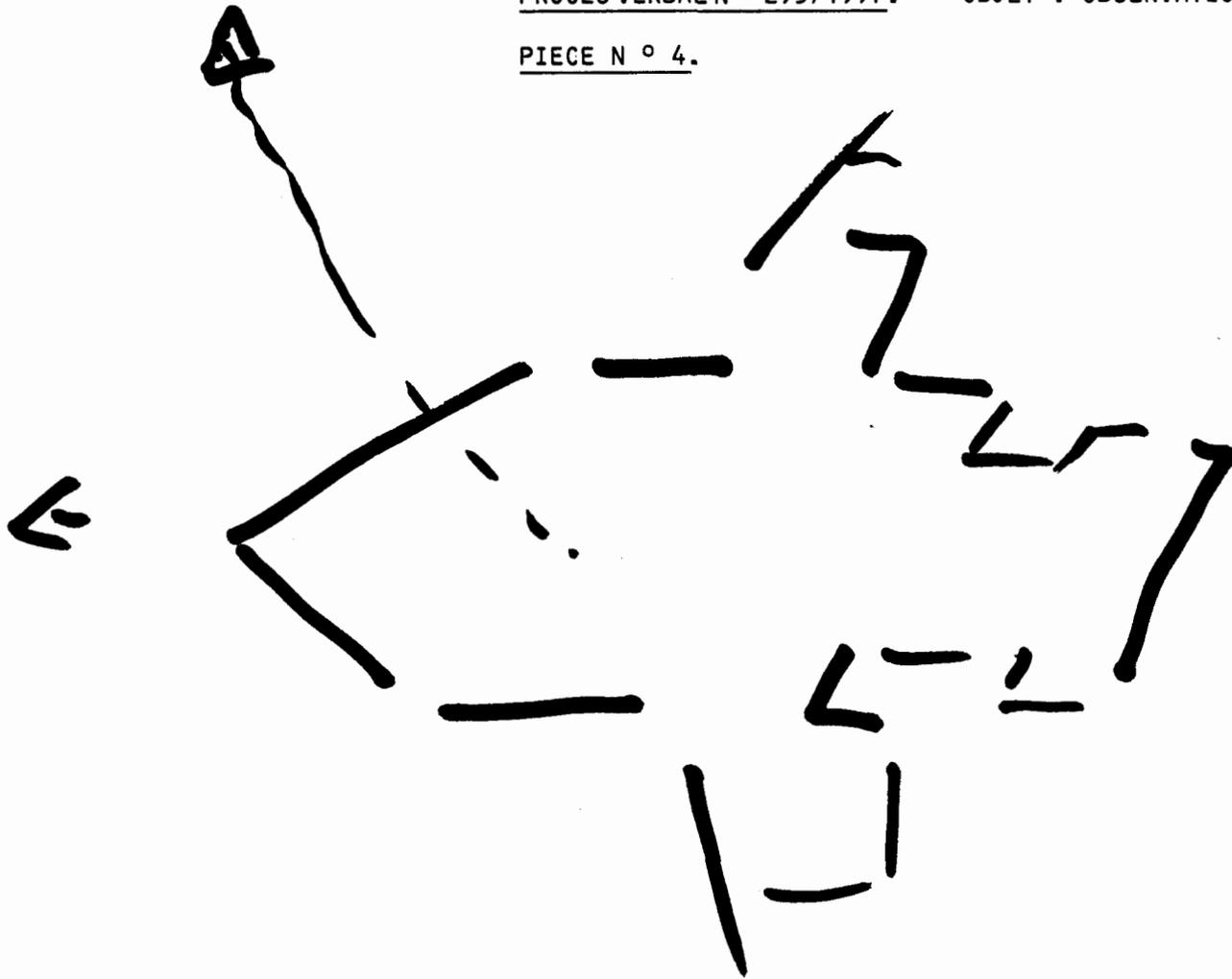
Dimensions: Modèle standard: 129,5 (L) x 66 (H) x 44 (P) mm
(5,1 x 2,6 x 1,7po.)

Modèle dateur: 129,5 (L) x 66 (H) x 48 (P) mm
(5,1 x 2,6 x 1,8po.)

Poids: Modèle standard: 260g (9,2oz.)

Modèle dateur: 270g (9,5oz.)

PIECE N ° 4.



DESSIN A MAIN LEEVE
N° F F

GENDARMERIE DES TRANSPORTS AERIENS

BRIGADE DE

HELIPORT DE

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

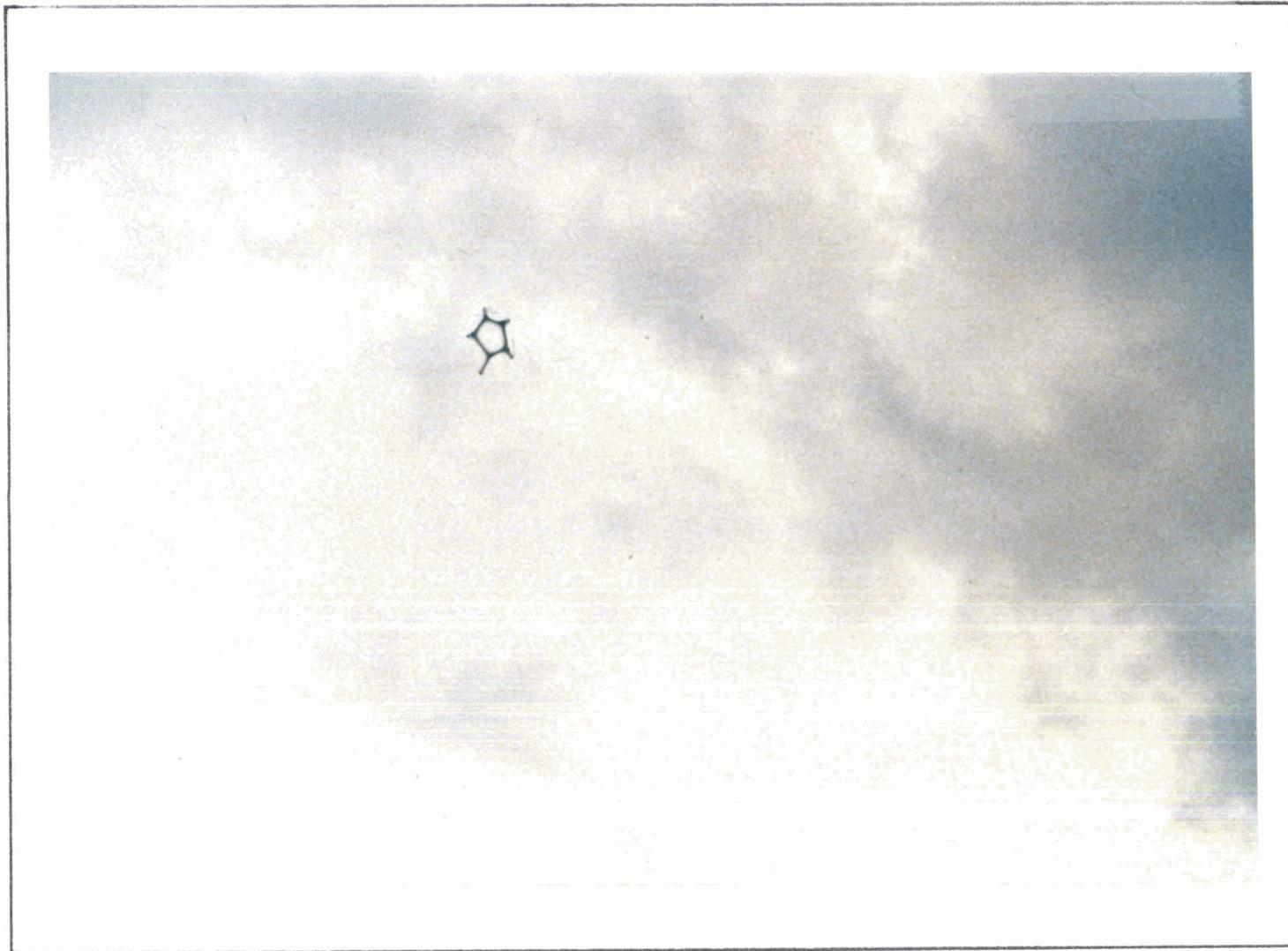
Procès-Verbal : 295/1997

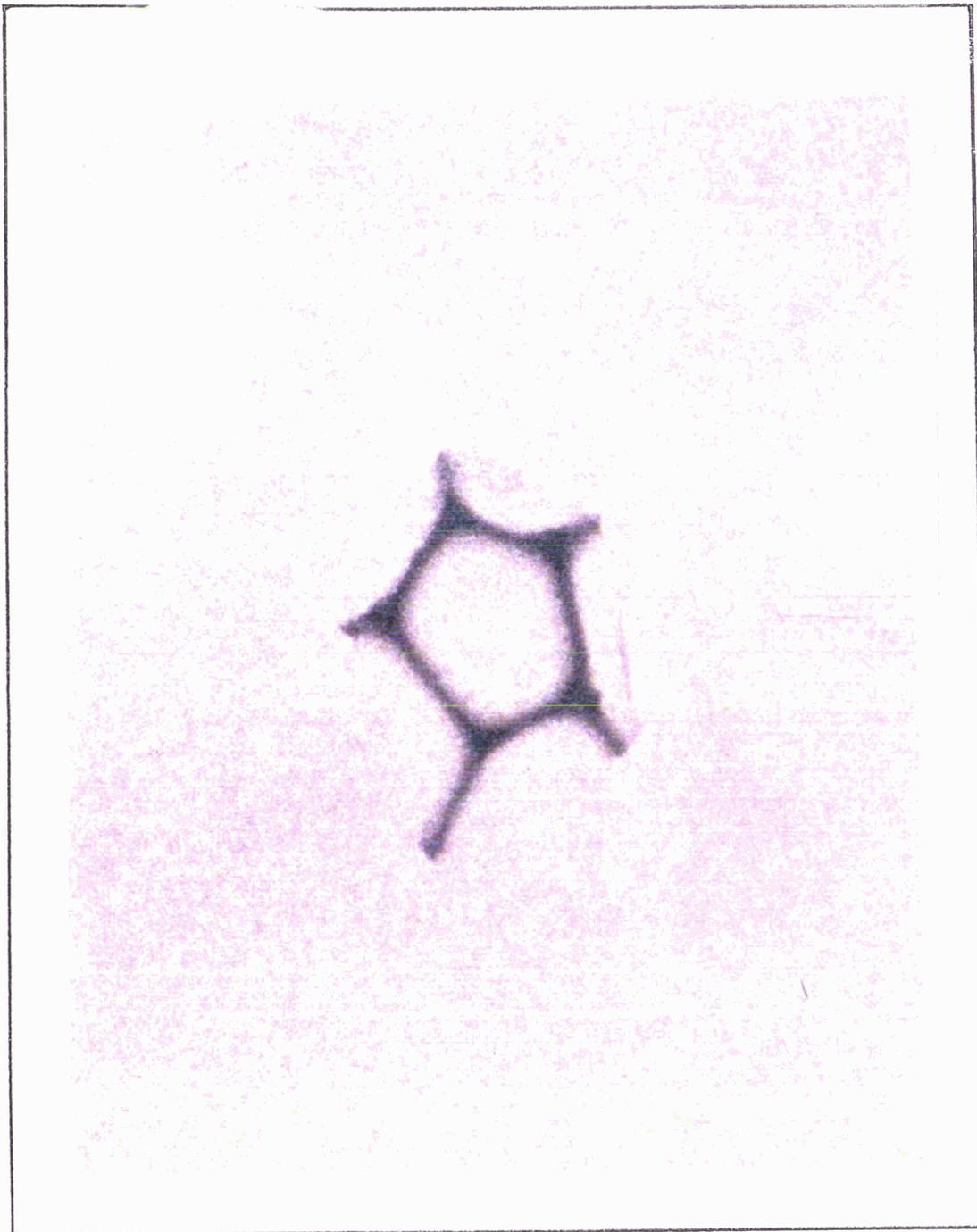
Objet : Apparition O.V.N. / dans la

PV N° 295/97 - Pièce N° 6 .

PHOTOGRAPHIE N° 1 :

- agrandissement d'une partie du ciel où figure un objet.
(tirage sur papier d'après diapositive effectué par
l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie).





PV N° 295/97 - Pièce N° 6.

PHOTOGRAPHIE N° 3 :

- agrandissement de l'objet figurant sur la photographie N° 1.
(développement effectué par le Laboratoire Photographique
Central de la Gendarmerie)

PHOTOGRAPHIE N° 2 :

- tirage sur papier en **négatif** et agrandissement de la photographie N° 1.
(développement effectué par le **Laboratoire Photographique Central** de la Gendarmerie)



RENCONTRE DU PREMIER TYPE A LE 24/08/97

Il était 20h01 à mon magnétoscope lorsque le journal de _____ commença par l'annonce dans les gros titres de la fin de la visite du Pape et son envol de la capitale. Comme il faisait chaud et que ma fenêtre était grande ouverte, je me penchais à mon garde-fou et observait en ce Dimanche 24 août 1997 ma première rencontre du premier type.

Il s'agissait au premier plan d'un engin volant, apparemment sans mouvement, situé exactement dans l'angle de deux immeubles sis en opposé au carrefour des rues du _____ et de la rue dans le _____. Stationné en l'air il se présentait comme couché sur ce que j'avais pris pour une aile (comme si l'appareil faisait un virage sur l'aile sans bouger!), un autre engin du même type plus éloigné au départ, s'éloignait déjà à toute vitesse. L'engin, après avoir laissé apparaître de la lumière sur le bord supérieur du vaisseau, m'éblouissant quelques instants alors que je le fixais intensément pour le mémoriser; partit assez rapidement mais paraissait un peu "déboussolé" ou amoindrit dans ses capacités de fonctionnement... S'éloignant de moi dans une direction nord-nord-est, en ligne de fuite puis vers l'unique nuage qui surplombait le nord-est de _____ en ce dimanche soir, son ascension était vertigineuse et en courbe ascendante presque exponentielle. L'OVNI devait rejoindre son coéquipier dans le nuage pour... ? Se réfugier ? Trop tard...

L'objet tel que j'ai pu le dessiner, avait une forme très bizarre mais pas illogique, puisque j'ai bien failli le prendre pour un nouveau prototype d'avion. Sa forme remarquable se découpant sur le fond bleu du ciel était extraordinaire: cinq côtés, un pentahédre.

Sitôt aperçu, j'étais soudain confronté à une réalité dont je ne faisais que deviner l'existence. On n'est jamais trop préparé à une rencontre aussi exceptionnelle, cela n'arrive qu'aux voisins en général. J'ai alors très rapidement mis en application un programme que je venais d'inventer consistant en une checklist succincte de réflexes que l'on devrait avoir en ces circonstances particulières:

- changer son point de mire une fraction de seconde puis reporter son attention sur l'objet
- regarder si d'autres témoins peuvent être alertés
- mémoriser intensément la forme, la couleur et l'éclairage
- foncer prendre un appareil photo
- vérifier l'heure le plus souvent possible

Les quelques secondes qui me furent nécessaire à attraper mon appareil, toujours chargé, permirent aux fuyards de presque se réfugier dans le nuage. Je prenais à la hâte une série de neuf diapositives avec le maximum de zoom en tendant les bras par l'encadrement de la fenêtre.

Quand ils ne furent plus que deux points indistincts à l'horizon il était 20h05 au magnétoscope.

Cette surprenante apparition était donc restée visible environ 3,3,5 minutes en plein ciel.

Pas moins d'une semaine me fut nécessaire pour dénicher la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens, sise dans les locaux de l'héliport de _____. Deux de ses plus éminents représentants se déplacèrent à mon domicile pour recueillir mon témoignage et voir les diapos

projetées sur écran, pendant deux heures. On ne distinguait presque rien à l'oeil nu, hormis quelque chose que je n'avais pas distingué de prime abord en prenant les photos. Je leur confiais alors les photos (moins une que je gardais par devers moi, on ne sait jamais) aux fins de traitement par les soins d'un laboratoire sophistiqué (surréquipé) de l'armée de l'air.

Avant de partir pour des vacances, la gendarmerie m'informait que l'espèce d'engin volant repéré à l'oeil nu lors de leur visite, fait de bulles laissant transparaître des couleurs, n'était en fait que des traces de liquides de développement laissées là par la . Mais que le reste était envoyé en laboratoire spécialisé aux fins d'analyse des deux taches noires, qui révéleraient bien leur identité sous microscope électronique.

A mon retour de vacances, je reprenais contact avec les gendarmes A et F qui me convoquèrent en leurs locaux pour me réentendre, reprendre une déposition/audition suivant un canevas fourni par des Ufologues officiels ? Ils me rendirent 7 des 8 photos confiées, la diapo "confisquée" appartenait au dossier d'investigation criminelle (il y avait en effet eu viol de l'espace aérien !) qui finirait dans un tiroir du secrétaire du procureur de la république (de ?), comme tant d'autres...

Ils me demandèrent si ce que j'avais observé ressemblait à l'objet qui apparaissait sur une photo qu'il me tendit. Le pentaèdre était de nouveau là sous mes yeux, ressortant merveilleusement. Le fond de la photo papier ne semblait pas exister, seules des taches de couleur rose pâle et vert tendre, en forme de petits nuages ou de tachisme "à la brosse", semblaient composer le fond et les alentours immédiats de l'engin, on compara avec ce que j'avais dessiné de mémoire et cela concordait parfaitement. Seul la partie centrale semblait évidée comme laissant passer la lumière du ciel, ou une autre lumière. J'avais observé le phénomène le plus proche comme étant plein, avant qu'il ne prenne le large. On remarqua tout de suite qu'il semblait lui manquer quelques parties sur son pourtour. D'autres photos similaires du même appareil, tout un jeu d'exemplaires mais toutes sensiblement différentes, étaient étalées sur le dessus du dossier, déjà de taille conséquente. Je n'eus bien sûr pas le loisir de le compulsier mais on m'assura alors que ce qui apparaissait dans la N°8 était également ailleurs mais pas sur toutes, pour une raison inexpliquée, et qu'il y avait beaucoup d'autres choses. On me prévint cependant que j'aurais beaucoup de mal à faire effectuer le même traitement (tenu secret) par un labo conventionnel.

On me présenta ensuite dans le même format (presque A4) une photo marquée "négatif" d'un grain super-fin et d'aspect jaunâtre sur laquelle avait été tracé un cercle délimitant l'aire dans laquelle la N°8 avait révélé son mystère encore épais...

Je réussissais à convaincre les deux "hommes en noir" qu'il me fallait une preuve et décidais de prendre une photocopie de leur tirage, ils fermèrent les yeux. J'en prenais deux ! Puisqu'aussi bien ils retenaient en otage ma propriété artistique inaliénable, il n'était que justice que je ressorte de leurs locaux la tête haute, la "chose" en poche.

A la fin de l'interrogatoire, on me permit de sortir, "libre".

Depuis ce Samedi 11 octobre 1997,



Expéditeur :
Destinataires :
Imprimé le : 03/09/1997 16H38

URGENCE : URGENT

DATE-HEURE : SEP 97

DE :

A : BGTA

BT

NON PROTEGE

NMR:

OBJ: PHENOMENE O.V.N.I.

REF: B.E. 18000 DU 06/04/1979 DEF/GEND (CLASS: 55.03).
TO 1749/GTA/CRO DU 03/09/1997

TXT:

PRIMO: LE 03/08/1997 A 14H05 MR F. F (PHONETIQUE) DEMEURANT
CONTACTE C.R.O. POUR

SIGNALER QU'IL A ETE TEMOIN D'UN PHENOMENE O.V.N.I. LE 24/08/1997 A 20H02.
SECUNDO: L'INTERESSE A PRIS DES CLICHES PHOTOGRAPHIQUES QU'IL TIENT A
DISPOSITION.

TERTIO: A NOTER QUE TEMOIN S'ABSENTE 3 SEMAINES POUR CONGES A COMPTER DU
04/09/1997. SI NECESSAIRE, ENQUETEURS POURRONT PRENDRE CONTACT AVEC C.R.O. OU
B.S.O. POUR COMPLEMENT INFORMATION.

QUARTO: LA BGTA D' EST CHARGEE DE DILIGENTER L'ENQUETE DES
RECEPTION PRESENT MESSAGE. CE PROCEDERA A AUDITION DU TEMOIN AVANT SON DEPART EN
VACANCES. DANS LA MESURE DU POSSIBLE, IL RECUEILLERA LES PHOTOS REALISEES PAR LE
TEMOIN.

BT

SEPRA

le 04 Septembre 1997

Nous soussignés, Gendarmes A

F

de la Brigade de Gendarmes des Travaux Publics
de l'hélicoptère de

Certifions avoir "emprunté" à Jouvencin F
8 diapositives afin d'effectuer des tirages papier.
Ces diapositives lui seront rendues à l'issue.

Gendarme A

ou

Gendarme F

G.

- le 22 octobre 1997 -

Nous soussignés Gendarmes A et F, certifions
avoir gardé dans le cadre de notre enquête un cliché diapo. (N° 8)

G. A

G. F

LE 22 MAI 1998

SUR 9 DIAPOS : (CHRONO DE 24 A 31 SI LABO
PHOTOSERVICE DANS DUPLICATAS)

PAS PLANTE NI

8 EXAMINEES PAR BGTA ET LABO MILITAIRE
NUMEROTEES DANS UN ORDRE ARBITRAIRE OU:

1 = 24

2 = 26

3 = 28

4 = 25

5 = 30

6 = 27

7 = 29

8 = 23

9 = 31 (INEXPLOREE, PAR RECOUPEMENT)

LA N°8 RETENUE POUR LES SERVICES DU SEBRA CORRESPOND BIEN A
LA PHOTO N° 23 (PREMIERE PHOTO CHRONOLOGIQUE CONCERNANT LE
SUJET TRAITÉ SUR UNE PELICULLE DE 36 POSES, LA PLUS BELLE ET
SANS DOUTE OU L'OBJET EST LE PLUS PROCHE) PUISQUE LA SERIE
MAINTENANT DISPONIBLE SE LIMITE DEPUIS A1 = 24, A A9 = 31.

RE-NUMEROTATION F.O.M. DANS L'ORDRE APPAREMMENT
CHRONOLOGIQUE:

(ancienne numérotation militaire !)

1 = 23 (8)

2 = 24 (1)

3 = 25 (4)

4 = 26 (2)

5 = 27 (6)

6 = 28 (3)

7 = 29 (7=7)

8 = 30 (5)

9 = 31

M.